



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

La greffière informe l'Assemblée de l'absence du président et invite le président adjoint à prendre le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint prend le fauteuil à 13 h 30.

Présentation et lecture de pétitions :

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de faire de l'installation de feux de circulation à l'intersection des routes provinciales à grande circulation n^{os} 16 et 5 Nord un projet prioritaire afin d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons. (N. Braun, K. Braun, H. Kasprick et autres)

M. DERKACH — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager d'adopter le tracé est, lequel est moins coûteux, plus court et plus logique, sous réserve des approbations réglementaires nécessaires, afin d'éviter aux contribuables de payer des millions de dollars en cette période économique difficile. (H. Snitynsky, W. Brown, S. Keating et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Conservation envisage de suspendre immédiatement l'application des modifications apportées récemment au *Règlement sur les systèmes de gestion autonomes d'eaux résiduaires* pris en application de la *Loi sur l'environnement* jusqu'à ce qu'une étude démontre que celles-ci sont scientifiquement fondées, de n'interdire que les éjecteurs d'eaux usées qui nuisent à l'environnement dans les zones écologiquement vulnérables et d'offrir des incitatifs financiers aux propriétaires fonciers manitobains touchés par ces modifications. (G. Rohne, R. Chartrand, M. Kemp et autres)

M^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage immédiatement de rendre le médicament Revlimid accessible aux patients souffrant de myélome multiple et à leurs fournisseurs de soins de santé au Manitoba et qu'il soit financé par la province. (S. Buchko, J. Coombs, C. Frost et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter la ministre de la Santé à envisager de revenir sur sa décision de ne pas permettre à un ophtalmologiste d'exercer sa profession à Swan River et à envisager de collaborer avec la collectivité afin de fournir ce service sans délai. (D. Kalynuk, P. Kalynuk, G. Priebe et autres)

Mercredi 5 mai 2010

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage l'installation sans délai de feux de circulation à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 15 et de la route n° 206 à Dugald et qu'il reconnaisse la valeur de la vie et du bien-être des élèves et des citoyens manitobains. (D. Walker, G. Walker, P. K. Osheluk et autres)

Pendant la période des questions orales, M. HAWRANIK invoque le *Règlement* au sujet de la limite de temps de parole accordé pour répondre aux questions et que le premier ministre a dépassée.

Le président adjoint déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. EICHLER, M^{mes} BLADY et DRIEDGER, M. le *ministre* RONDEAU ainsi que M. GERRARD font des déclarations de député.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides

La séance est levée à 17 h 2, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente adjointe,

Marilyn Brick